

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2017

Ce jour, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session Ordinaire, sous la présidence de Monsieur BIGUIER Michel, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14 Présents 9 Votants : 12

Date de la convocation et de l'affichage : 22 mars 2017

Présents :

Mrs –Mmes –BIGUIER Michel – MAGNIEZ Rose-Marie –CONAN Arnaud –JORY Sylvie–
CRUCHET Laurent – BRAULT Joël – GAUTIER Jean-Claude – JOUANNEAU Béatrice –
GATIEN Yvette –

Absents excusés :

LAURENCEAU Dominique donnant pouvoir à JOUANNEAU Béatrice

PINCEMIN Thierry donnant pouvoir à JORY Sophie

MONTALANT Claude donne pouvoir à BRAULT Joël

Absents non excusés :

PRIMAULT Nathalie

SCAMPUCCI Jean-Pierre

Séance ouverte à 20H avec modification de l'ordre du jour

Public présent : 0

Secrétaire de séance : Mme MAGNIEZ Rose-Marie est nommée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la dernière séance à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR APRES MODIFICATION:

Mr BIGUIER demande qu'il soit apporté à l'ordre du jour :

Vote des taux d'imposition pour l'année 2017

Accepté à l'unanimité.

- Approbation des budgets 2017 commune, assainissement et des comptes administratifs et --de gestion 2016
- Vote d'un emprunt pour les travaux de la mairie
- Affectation des résultats 2016
- demande de subventions
- tarifs pour la randonnée pédestre 2017
- redevance France Télécom 2017
- Communications du maire
- Bureau de vote des élections présidentielles
- Questions diverses ne relevant pas de délibération
- Taux imposition 2017

FINANCES : Vote du compte administratif de la commune et de gestion de la trésorerie 2016.

Madame MAGNIEZ Rose-Marie, adjointe aux finances, donne lecture à l'assemblée délibérante du compte administratif,

Dépenses de fonctionnement :	290 283.62€
Recettes de fonctionnement :	327 575.26€
Dépenses d'investissement :	181 717.87€
Recettes d'investissement :	206 380.57€

Vote : Adopté à l'unanimité.

Après avoir approuvé le compte administratif, et vérifié que tous les titres de recettes ainsi que les mandats de paiement ordonnancés ont bien été pris en compte , que les totaux ainsi que les reprises de résultat de l'année antérieure sont identiques au compte administratif de la commune , Madame Magniez met aux voix le compte de gestion 2016 adressé par la trésorerie.

Vote : Adopté à l'unanimité

AFFECTATION DU RESULTAT :

Résultat de fonctionnement de l'exercice :	37 291.64€
Transfert résultat CCAS 2015	1 848.71€
Résultat fonctionnement cumulé :	145 651,69 €
Résultat d'investissement de l'exercice	24 662.70€
Résultat d'investissement cumulé	- 46 824,70 €
Provisions travaux Mauny/Pouline	- 18 807.28€

Excédent de fonctionnement de 80 019.71 reporté au compte R002
Solde négatif investissement de 45 824,70 € reporté au compte D001

Vote : Adopté à l'unanimité.

FINANCES : Vote du compte assainissement 2016:

Madame MAGNIEZ Rose-Marie, adjointe aux finances, donne lecture à l'assemblée délibérante du compte assainissement

Dépenses de fonctionnement :	20 983.03€
Recettes de fonctionnement :	35 266.65€
Dépenses d'investissement :	4 336.01€
Recettes d'investissement :	19 148.02€

Vote : Adopté à l'unanimité.

Après avoir approuvé le compte assainissement, et vérifié que tous les titres de recettes ainsi que les mandats de paiement ordonnancés ont bien été pris en compte, que les totaux ainsi que les reprises de résultats de l'année antérieure sont identiques au compte investissement de la commune, Madame Magniez met aux voix le compte de gestion 2016 adressé par la trésorerie.

Vote : Adopté à l'unanimité

AFFECTATION DU RESULTAT :

Résultat de fonctionnement de l'exercice :	14 283.62€
Résultat fonctionnement cumulé :	95 096,49€
Résultat d'investissement de l'exercice	14 812.01€
Résultat d'investissement cumulé	69 179,55€

Excédent de fonctionnement de 95 096.49€ reporté au compte R002
Excédent d'investissement de 69 179.55€ reporté au compte R001

Vote : Adopté à l'unanimité

FINANCES : Vote du Budget primitif 2017 de la commune :

Madame MAGNIEZ Rose-Marie, adjointe aux finances, expose à l'assemblée délibérante le budget primitif de la commune pour l'année 2017 avec l'intégration aux recettes du compte investissement d'un emprunt de 42 000€ afin de pouvoir effectuer les travaux de la mairie programmés . Cet emprunt sera remboursé sur une période de 10 ans au taux de 1,04%
L'échéance sera annuelle, constante, tous les 25 avril de chaque année pour un montant de 4 443.97€

Dépenses de fonctionnement :	345 869.71€
Recettes de fonctionnement :	345 869,71€
Dépenses d'investissement :	141 660,98 €
Recettes d'investissement :	141 660.98€

Vote : Adopté à l'unanimité.

FINANCES : Vote du Budget primitif assainissement 2017 :

Madame MAGNIEZ Rose-Marie, adjointe aux finances, expose à l'assemblée délibérante le budget primitif d'assainissement pour l'année 2017.

Dépenses de fonctionnement :	127 227,49 €
Recettes de fonctionnement :	127 227,49 €
Dépenses d'investissement :	93 861,55 €
Recettes d'investissement :	93 861,55 €

Vote : Adopté à l'unanimité

EMPRUNT :

Madame Magniez après information au conseil de la nécessité de faire un emprunt pour effectuer les travaux nécessaires de la remise en état de la mairie et de l'accessibilité aux personnes handicapées. Une demande a été faite auprès de différents organismes bancaires : Crédit Mutuel, Crédit agricole, Caisse d'épargne. Les taux étaient identiques sauf le Crédit agricole plus élevés, mais différence auprès des frais de dossiers.

La Caisse d'épargne mieux placée, et ayant déjà un emprunt en cours dans cette caisse, le choix s'est porté sur cette banque.

Durée de l'emprunt 10 ans.

Taux : 1.04%

Remboursement annuel 4 443.97€ le 25 Avril.

Vote : Adopté à l'unanimité

FINANCES : Vote concernant les taux d'imposition 2017 :

Madame MAGNIEZ Rose-Marie, adjointe aux finances, expose à l'assemblée délibérante le fonctionnement des taux d'imposition pour les communes :

Proposition : **Maintien des taux actuels** pour cette année en ce qui concerne la commune
Sur la feuille d'imposition une nouvelle taxe apparaîtra sûrement au profit des territoires vendômois
(regroupement des communautés de commune)

Taxe d'habitation : 11.58%
Taxe foncières sur le bâti : 15,28%
Taxe foncière sur le non bâti : 40, 79%.

Vote : Adopté à l'unanimité

DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Anciens combattants : proposition d'une subvention de 100 €

Vote : Adopté à l'unanimité

**Association Amis du musée de la résistance, de la déportation et de la libération en
Loir-et-Cher**

Vote : contre à la majorité

Fondation du patrimoine :

Vote : contre à la majorité

Perche nature :

Vote : contre à la majorité

Mairie de Villiers s/loir :

Subvention concernant 1 enfant scolarisé à Villiers Sur Loir pour voyage scolaire, domicilié à
Villerable depuis 2017, seulement.

Vote : contre à la majorité

TARIF RANDONNEE PEDESTRE :

3,00€ pour les non licenciés

2,50€ pour les licenciés

Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans

Vote : Adopté à l'unanimité

Une réunion aura lieu le 20 avril à Naveil, afin de définir les dates pour les randonnées 2018.

REDEVANCE FRANCE TELECOM :

Chaque année France télécom verse une redevance à la commune pour les lignes passant sur son
territoire, en aérien, en sous-sol et pour la cabine téléphonique :

Soit : 8Km en aérien

17 Km en sous-sol

1 cabine téléphonique

Cette redevance est fixée par France Télécom :

Pour 2016 elle était de : 883€

Pour 2017, elle sera de : 1 120€

Vote : Adopté à l'unanimité

BUREAU DE VOTE ELECTIONS PRESIDENTIELLES :

Le Bureau de vote sera ouvert de 8h à 19 h.

Monsieur BIGUIER, maire, présente au conseil le tableau afin de mettre en place le bureau des élections présidentielles pour en assurer l'organisation du 23/4 et 7/5/2017, chaque conseiller devant en assurer une permanence.

COMMUNICATION DU MAIRE :

Monsieur BIGUIER, maire, demande que les commissions « information –communication et nouvelles technologies et Fêtes et cérémonies » soient regroupées en une commission qui sera dénommée ainsi : Commission des activités culturelle et sportives – cérémonies et communication.

QUESTIONS DIVERSES NE RELEVANT PAS DE DELIBERATION

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 22h15.